

# Droit civil et fondements de droit romain

## Titulaire

Nathalie MASSAGER (Coordonnateur)

## Mnémonique du cours

DROI-C1002

## Crédits ECTS

10 crédits

## Langue(s) d'enseignement

Français

## Période du cours

Premier quadrimestre

## Campus

Solbosch

## Contenu du cours

Etude du cadre normatif en Droit civil : droit familial et droit patrimonial de la famille (régimes matrimoniaux, successions et libéralités); droit des biens et droits réels; droit des obligations et des contrats.

## Objectifs (et/ou acquis d'apprentissages spécifiques)

Le cours de Droit civil a pour objectif d'initier l'étudiant aux principaux concepts du droit civil et aux mécanismes fondamentaux de la pensée juridique, permettant d'appréhender la logique des rapports juridiques qui relient les individus au sein de la société.

Le raisonnement juridique sollicite un outillage intellectuel fondé sur une capacité d'analyse alliant structure, rigueur et précision.

## Pré-requis et co-requis

### Cours ayant celui-ci comme pré-requis

DROI-C2003 | Droit des obligations | 10 crédits, DROI-C2007 | Droits réels | 5 crédits et DROI-C3005 | Droit familial | 5 crédits

### Connaissances et compétences pré-requises

Bonne connaissance de la langue française et méthode de travail efficace.

## Méthodes d'enseignement et activités d'apprentissages

Enseignement ex cathedra (72 heures) en auditoire et exercices pratiques (24 heures) par petits groupes d'étudiants.

### Support(s) de cours

Syllabus et Université virtuelle

## Autres renseignements

### Lieu(x) d'enseignement

Solbosch

### Contact(s)

Prof. Nathalie Massager : nathalie.massager@ulb.be

## Méthode(s) d'évaluation

Autre

### Méthode(s) d'évaluation (complément)

Les épreuves d'évaluation se composent de QRM et de questions ouvertes (définitions, comparaisons, exposés structurés, résolution de cas pratiques, analyse de décisions de jurisprudence).

### Construction de la note (en ce compris, la pondération des notes partielles)

La note de l'UE comprend la note de l'examen écrit + la note des travaux pratiques.

La note des travaux pratiques se fonde sur une évaluation continue de la participation de l'étudiant aux séances de travaux pratiques (1 séance de 2h par semaine) ainsi que sur les tests écrits réalisés au sein des TP. La note des travaux pratiques est maintenue et ne fait pas l'objet d'une réévaluation en seconde session.

### Langue(s) d'évaluation principale(s)

Français

## Programmes

### Programmes proposant ce cours à la faculté de Droit et de Criminologie

BA-DROI | **Bachelier en droit** | option Bruxelles/bloc 1